BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 001-2007/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE LA LIGNE DE CREDIT EN DOLLARS US SIGNEE LE 11 OCTOBRE 2005 A NEW DELHI (INDE) ENTRE LE BURKINA FASO ET EXPORT-IMPORT BANK OF INDIA POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET HYDRAULIQUE ET DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU CENTRE NATIONAL DE TRI POSTAL.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 février 2007 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier la Convention de la ligne de crédit en dollars US signée le 11 octobre 2005 à New Delhi (Inde) entre le Burkina Faso et Export-Import Bank of India pour le financement du projet de développement agricole et hydraulique et du projet de construction du centre national de tri postal.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 26 février 2007.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Deuxième Vice-président

Mahama SAWADOGO

Le Secrétaire de séance

Folga Ildevert LANKOANDE